

Nations Unies

Union africaine



**Conseil économique
et social**



Union africaine



**Groupe des Nations Unies
pour le développement**

E/ECA/RCM/18/4

Distr. générale

11 mars 2017

Français

Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique
Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique**

Dix-huitième session

Première réunion conjointe du Mécanisme
de coordination régionale pour l'Afrique et du
Groupe des Nations Unies pour le développement

Dakar, 25 et 26 mars 2017

Union africaine

Appui coordonné des Nations Unies aux programmes thématiques de l'Union africaine

Introduction

1. Les activités du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique (MCR-Afrique) s'ordonnent autour de huit nouveaux groupes thématiques adoptés lors de sa dix-septième réunion en 2016. Comme convenu par les parties prenantes du MCR-Afrique, l'examen des questions relatives à la paix et à la sécurité, à la gouvernance et aux droits de l'homme sera du ressort du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. Le présent rapport rend compte des principales activités et réalisations relevant des grands domaines thématiques. Les recommandations issues du rapport, ainsi que celles résultant d'autres rapports connexes sont reproduites à la section [XXXXX] du rapport sur l'appui coordonné des Nations Unies au niveau sous-régional (E/ECA/RCM/18/XXXXX).

I. Croissance économique durable inclusive, industrie, commerce, agriculture et industrie agro-alimentaire, et intégration régionale

A. Dialogue de principe de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) en matière de développement économique

2. Le dialogue de principe de l'Autorité intergouvernementale sur le développement (IGAD) se veut l'occasion d'examiner les questions qui intéressent l'essor économique de ses pays membres à la faveur de l'approfondissement de l'intégration régionale, de la coopération aux fins du développement durable et de la transformation économique. Les participants à ce dialogue ont recommandé au secrétariat de l'IGAD d'arrêter une stratégie globale concernant l'industrie agro-alimentaire qui viendrait permettre à celle-ci de tirer parti de la chaîne de valeur agricole mondiale, d'aider, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), ses États membres à faire une place à l'Agenda 2063 et au Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans leurs plans et stratégies de développement national, et de recenser les principales ressources naturelles de la région et de rendre compte de leur contribution au développement durable de cette dernière.

B. Stratégie d'industrialisation de l'Afrique

3. La CEA et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) ont travaillé en étroite collaboration avec la Banque africaine de développement pour définir une stratégie d'industrialisation de l'Afrique, comportant des volets plaidoyer, financement des investissements et appui technique. La Commission de l'Union africaine mène également plusieurs initiatives de coopération avec les communautés économiques régionales, le but en étant de favoriser un développement industriel durable inclusif, à l'exemple de celles avec les centres régionaux pour les énergies renouvelables et l'utilisation efficace des ressources, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) ; ainsi qu'à la faveur de l'initiative de qualité en Afrique de l'Ouest de la CEDEAO, des programmes régionaux de renforcement des capacités industrielles de la CEDEAO et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et des accords de partenariat économique avec l'Union européenne.

C. Promotion du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

4. La Commission du développement social, Le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies continue, au sein de la Commission du développement social, de mettre l'accent sur les dimensions sociales du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et d'en faire comprendre l'intérêt. Dans le rapport qu'il a présenté à la Commission du développement social sa cinquante-cinquième session, le Secrétaire général souligne les progrès faits par l'Afrique dans la mise en œuvre de divers programmes et priorités du NEPAD, touchant notamment la lutte contre la pauvreté et la faim, les investissements agricoles, la création d'emplois, l'éducation et la santé, la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, ainsi que le développement des infrastructures. Il ressort du rapport en question qu'en dépit des acquis non négligeables enregistrés dans ces domaines, il subsiste des défis majeurs, tels que les niveaux élevés d'extrême pauvreté, la faim, le chômage et l'aggravation des inégalités.

D. Mise en œuvre du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et de la Déclaration de Malabo

5. Agissant de concert avec d'autres organismes internationaux et partenaires techniques et financiers, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Agence de planification et de coordination du NEPAD de la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les gouvernements ont fourni des services consultatifs et un appui technique aux trois initiatives régionales ci-après.

1. Éliminer la faim d'ici 2025

6. Cette initiative qui vient accompagner la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo sur la sécurité alimentaire au service de la croissance économique et du développement durable de l'Afrique tend à renforcer les programmes, les mécanismes de coordination, les capacités et la mise en œuvre des mesures nécessaires pour concrétiser l'engagement pris d'éliminer la faim d'ici 2025. Elle vient essentiellement concourir à l'exécution de la stratégie de mise en œuvre et de la feuille de route de la Déclaration, ainsi qu'à la mise à exécution d'interventions prioritaires, s'agissant notamment de liens et synergies intersectoriels.

2. Intensification durable de la production et du développement de la chaîne de valeur

7. Cette initiative qui intéresse les systèmes alimentaires vient consacrer le rôle primordial de la Déclaration de Malabo et l'objectif qu'elle s'est donné d'éliminer la faim d'ici 2025 en réduisant la pauvreté à la faveur d'une croissance et d'une transformation agricoles inclusives et en stimulant le commerce intra-africain de produits et services agricoles.

3. Favoriser la résilience dans les zones arides du continent

8. Cette initiative vient accompagner des mesures, analyses, stratégies, programmes et mesures de résilience, bien déterminés en apportant un concours technique à la mise en œuvre de systèmes d'alerte précoce dans le domaine de l'élevage ; en aidant les pays à se donner les moyens de procéder au contrôle et à l'analyse des prix ; en aidant les populations touchées (au lendemain d'El Niño ou d'autres événements) à faire face aux situations d'urgence ; en concourant à doter les pays de moyens d'arrêter, éléments d'appréciation factuels à l'appui, les choix de principe et grandes orientations de nature à leur permettre d'atteindre les Objectifs de développement durable et les objectifs du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA).

E. Insécurité alimentaire, faim et malnutrition

9. Pour lutter contre l'insécurité alimentaire, la faim et la malnutrition, le Programme alimentaire mondial (PAM) a, de concert avec l'Agence du NEPAD établi un plan de travail biennal censé permettre de créer ou renforcer les capacités nationales et régionales en ce domaine. Célébrée chaque année sous l'égide de la Commission de l'Union africaine et d'un nombre croissant de partenaires, la Journée africaine de l'alimentation scolaire et l'étude continentale sur l'alimentation scolaire, qui sera achevée à la mi-2017, sont de bons exemples de l'appui apporté au PDDAA.

F. Forum sur la révolution verte en Afrique

10. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) est un partenaire stratégique du Forum annuel sur la révolution verte en Afrique censé permettre d'amener les pays à rendre compte de ce qu'ils auront fait pour mettre en œuvre la Déclaration de Malabo et le PDDAA. Le FIDA a approuvé l'octroi d'une subvention de 300 000 dollars ÉU au Forum pour une période de trois ans allant de 2015 à 2017.

11. Organisé par l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA) et d'autres partenaires tels que le NEPAD, le Forum a pour vocation de susciter la prise d'engagements, le partage de bonnes pratiques, la conclusion de partenariats et d'accords, le but étant d'accroître les investissements publics et privés dans l'agriculture africaine. En outre, en lui accordant une subvention de 325 000 dollars ÉU le FIDA concourt à l'initiative sur les politiques foncières, menée conjointement par la CEA, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement (BAD). Il collabore aussi directement avec l'Agence du NEPAD dans le cadre de la Plateforme pour la gestion des risques agricoles.

G. Protocole de l'Union africaine sur la libre circulation des personnes et mise en œuvre de l'initiative pour la Corne de l'Afrique

12. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Haut - Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) apportent leur concours technique à l'adoption et à la mise en œuvre de protocoles et d'initiatives ayant trait à leurs domaines d'intérêt.

H. Renforcement des capacités

13. En application du Code de conduite de Djibouti, l'Organisation maritime internationale (OMI) a mené des activités de formation et de renforcement des capacités en matière de répression de la piraterie et des vols à main armée contre les navires dans l'ouest de l'océan Indien et golfe d'Aden, les questions retenues étant la traite d'êtres humains le trafic de drogues, ainsi que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Un projet pilote de l'OMI inspiré par une étude de cas menée au Cameroun est venu montrer en quoi en facilitant le trafic maritime on pourrait réduire le temps d'immobilisation des navires dans les ports, stimuler l'activité économique et contribuer ainsi à réduire la pauvreté.

I. Économie bleue

14. En collaboration avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et la Commission de l'océan Indien, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a mené, à titre d'assistance technique, plusieurs activités tendant à permettre de faire mieux comprendre et gérer les océans et écosystèmes côtiers africains, le but étant de pourvoir durablement à la sécurité et à l'essor des populations côtières. Ces activités tendaient s'agissait principalement à renforcer les capacités scientifiques et technologiques marines de pays africains. Lesdites activités et les mesures d'observation des océans proposées par différents pays côtiers africains ont servi de base au projet de réseau africain d'observation des océans. L'UNESCO et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont organisé une réunion d'experts chargés d'élaborer un programme commun de surveillance des éventuelles efflorescences algales nuisibles en Afrique censé permettre de rassembler des données régionales de référence, d'établir un inventaire de toutes les efflorescences observées depuis 2010, d'évaluer les capacités et outils de gestion des effets de ce phénomène, et d'en exploiter les données de surveillance.

J. Formation et études maritimes

15. L'OMI a octroyé à des ressortissants de pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement une bourse de formation ou d'études à l'Université maritime mondiale de Malmö (Suède) et à l'Institut international du droit maritime de Malte.

II. Développement des infrastructures

16. Au titre de la période considérée, on retiendra, d'une part, l'assistance technique apportée par l'OMI à l'examen et à la mise à jour du code maritime somalien, le but ayant été de l'adapter aux réalités actuelles et meilleures pratiques du secteur et de préparer la création de l'administration maritime nationale somalienne et, d'autre part, la contribution de la CEA et du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi que leur participation à la Conférence mondiale sur le transport durable organisée par le Secrétaire général, à l'occasion de laquelle un outil de mobilisation de financement en faveur des 16 projets infrastructurels du PDAAA en attente d'exécution a été présenté aux pays africains lors d'une manifestation parallèle, qui viendront susciter plus de financement en faveur des projets.

III. Mise en valeur du capital humain, santé, nutrition, science, technologie et innovation

A. Création de l'Agence africaine du médicament

17. Lors de leur réunion d'avril 2014, les ministres africains de la santé sont convenus de créer l'Agence africaine du médicament. Ils chargeront par la suite en 2015 un groupe de travail composé de représentants de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence du NEPAD et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) d'en préparer la mise en place. Au terme d'une série de réunions, le groupe de travail établira trois documents majeurs essentiels à la mise en place de l'Agence, à savoir un cadre juridique, un cadre institutionnel et un plan d'activité. Une première série de consultations organisée du 20 au 22 février 2017, à Midrand (Afrique du Sud) ont été pour les parties prenantes, dont des juristes et des spécialistes de la réglementation en la matière des 54 États membres de l'Union africaine et des huit communautés économiques régionales l'occasion d'examiner les trois documents, le but étant :

- a) D'offrir à tous les États membres et aux communautés économiques régionales l'occasion de faire le bilan de la mise en œuvre de la décision du Conseil exécutif relative à la création de l'Agence africaine du médicament ;
- b) De débattre du projet de cadre juridique et institutionnel, ainsi que du plan d'activité établis par le groupe de travail ;
- c) de convenir d'une feuille de route pour la prochaine série de consultations.

B. Création et mise en place du Centre africain de prévention et de lutte contre les maladies

18. Lors de sa vingt-sixième session ordinaire, le 31 janvier 2016, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a officiellement approuvé le statut du Centre africain de prévention et de lutte contre les maladies. En août 2016, les chefs d'État ont signé le cadre de collaboration entre l'OMS et la Commission de

l'Union africaine aux fins de la création et de la mise en place du Centre. En février 2016, neuf épidémiologistes africains, recrutés par l'intermédiaire du Réseau africain d'épidémiologie de terrain, ont suivi un cours de formation de dix semaines conçu et animé par des spécialistes du Center for Disease Control and Prevention (Centre de prévention et de lutte contre les maladies) des États-Unis, avec le concours du Bureau régional pour l'Afrique de l'OMS.

19. En mars 2016, une équipe composée d'experts de la Commission de l'Union africaine et de l'OMS, épaulés par des spécialistes des centres américains et chinois de prévention et de lutte contre les maladies, a mené une mission d'évaluation multipartite dans les cinq pays dont les institutions avaient été proposées comme futurs centres régionaux partenaires du Centre africain, à savoir l'Égypte, le Gabon, le Kenya, le Nigéria et la Zambie.

20. L'OMS œuvre depuis 2016 en étroite collaboration avec le Centre à obtenir son admission au Réseau mondial d'alerte et d'intervention en cas d'épidémie. Le Centre a également été invité à la réunion du Réseau tenue les 13 et 14 février 2017 à Londres. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), qui a pris part aux travaux du groupe de travail technique chargé de la création du Centre, a mis en place la salle d'opérations SIDA du Centre, le dotant d'équipement, de logiciels et d'outils de visualisation des données devant lui permettre de suivre l'épidémie de sida sur l'ensemble du continent et s'est engagé à aider à en élargir le champ d'investigation à d'autres maladies et à doter les centres régionaux partenaires de cellules similaires.

D. Plan de fabrication de produits pharmaceutiques pour l'Afrique

21. Adopté par la Conférence des chefs d'États et de gouvernement de l'Union africaine, le plan en question est mis en œuvre par un consortium dirigé par la Commission de l'Union africaine, regroupant l'ONUDI, l'OMS et ONUSIDA. Censé aider les communautés économiques régionales et les pays africains en général à se donner les moyens de fabriquer sur place des médicaments de qualité d'un coût abordable, il viendra dans un premier temps dès 2017 aider la CEDEAO à se doter d'une feuille de route des bonnes pratiques de fabrication, en suivant la méthodologie de l'ONUDI, l'Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS) ayant conclu un accord à cette fin avec divers organismes, dont l'ONUDI, l'OMS, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, ONUSIDA et la Commission de la CEDEAO.

22. Organisée conjointement par ONUSIDA et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) lors du Forum mondial de l'investissement à Nairobi (Kenya), la table ronde de haut-niveau consacrée à l'investissement dans le secteur pharmaceutique a été pour le Directeur exécutif d'ONUSIDA, le Secrétaire général de la CNUCED, le ministre sud-africain de l'industrie, le Secrétaire d'État à la santé du Kenya et le Commissaire au commerce et à l'industrie de la Commission de l'Union africaine l'occasion de signer la Déclaration de Nairobi. Le Groupe de haut niveau sur l'accès aux médicaments du Secrétaire général, coordonné par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et ONUSIDA a également publié son rapport en 2016. Le groupe consultatif d'experts composé de représentants d'un certain nombre d'organismes des Nations Unies, dont le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'OMS, l'ONUDI, la CNUCED a présenté un document conjoint démontrant en quoi une meilleure production pharmaceutique locale pourrait contribuer puissamment à offrir plus facilement aux Africains des médicaments essentiels sûrs, efficaces et peu coûteux en Afrique.

D. Examen, mise à jour et vulgarisation des instruments continentaux de politique sanitaire

23. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF, le PNUD, l'OMS et ONUSIDA ont concouru par leur appui technique à l'établissement, à l'examen, à la publication, au suivi de l'évolution et à la promotion des instruments continentaux de politique sanitaire de l'Union africaine, dont la stratégie pour la santé (2016-2030), le plan d'action de Maputo pour la mise en œuvre du Cadre d'orientation continental pour la promotion des droits et de santé en matière de sexualité et de reproduction (2016-2030), le Cadre catalytique pour mettre fin au sida, à la tuberculose et éliminer le paludisme en Afrique d'ici 2030 et le document de cadrage sur la création de contingents d'agents sanitaires bénévoles africains. Ayant été validés par des spécialistes africains de la santé en avril 2016, ces instruments ont été approuvés par les ministres africains de la santé en mai 2016 après quoi, le FNUAP et ONUSIDA aideront à faire traduire et publier le Plan d'action détaillé de Maputo et le Cadre catalytique.

1. Position africaine commune pour mettre fin au sida

24. Au titre de la mobilisation dans la perspective de la réunion de haut niveau des Nations Unies sur le VIH/sida de 2016, ONUSIDA et les co-parrains ont aidé la Commission de l'Union africaine à arrêter une position africaine commune sur la lutte contre le SIDA, qui sera approuvée en mai 2016 par les ministres africains de la santé lors d'une réunion du groupe de travail du Comité technique spécialisé sur la santé, la population et la lutte contre la drogue. Principal document de négociation des pays africains, cette position commune inspirera largement la Déclaration politique sur le VIH et le SIDA (juin 2016). Dans sa décision 619 (XXVII) sur le rapport d'AIDS Watch Africa (juillet 2016), la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a accueilli favorablement la Déclaration politique inspirée des documents d'orientation continentaux qu'elle vient compléter.

2. Cadre catalytique pour mettre fin au sida, à la tuberculose et éliminer le paludisme en Afrique d'ici 2030

25. ONUSIDA et le PNUD ont aidé l'Union africaine à nouer avec ses organes, les parlementaires panafricains et les communautés économiques régionales un dialogue au sujet des modalités de la mise en œuvre du Cadre catalytique dialogue auquel ils ont veillé à voir associer des membres de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (le comité VIH) . ONUSIDA a également participé à la réunion des partenaires et parties prenantes de l'Union africaine sur le sida aux côtés de tous ses co-parrains. Reconnaissant que les jeunes femmes et les adolescentes restent la population la plus touchée par l'épidémie en Afrique, ONUSIDA continue d'accompagner les consultations préparatoires consacrées à la problématique du genre, aidant la société civile, les partenaires et les gouvernements à faire respecter les droits de santé sexuels et procréatifs de la femme, à lui donner accès aux services liés au VIH, le but étant de leur permettre de tirer pleinement parti du dividende démographique.

3. AIDS Watch Africa

26. ONUSIDA et l'UNICEF ont apporté leur concours à AIDS Watch Africa en lui prêtant son assistance technique et en établissant diverses études et monographies. Le PNUD a consacré un rapport au rôle de la législation et des droits de l'homme face à l'épidémie du sida en Afrique. Il a également consacré trois monographies aux orientations propres à permettre d'atteindre les finalités législative et de droits de l'homme définies par les cadres politiques de l'Union africaine, d'accroître le financement intérieur du secteur de la santé et d'améliorer la santé des populations en procédant aux études d'impact correspondantes. L'UNICEF a appuyé des mesures visant à prévenir la transmission du VIH-sida de la mère à l'enfant et à protéger les enfants. Elle a également œuvré à prévenir la propagation du virus chez les adolescentes et les jeunes femmes et à aider les pays à mieux comprendre et à mieux

gérer l'épidémie. Ces efforts aboutiront à l'adoption de la décision susmentionnée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en juillet 2016.

4. Santé maternelle, néonatale, infantile et juvénile

27. Organisée conjointement par l'OMS et la Commission de l'Union africaine, la première Conférence ministérielle sur la vaccination en Afrique s'est tenue les 24 et 25 février 2016 à Addis-Abeba (Éthiopie). Venue marquer un tournant dans ce domaine, cette conférence aboutira à l'adoption d'une déclaration sur l'accès universel à la vaccination, pierre angulaire de la santé et du développement en Afrique, qui sera soumise pour approbation à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à la demande du gouvernement éthiopien. Le FNUAP a aidé techniquement et financièrement la Commission de l'Union africaine à établir le rapport 2016-2017 sur la santé maternelle, néonatale, infantile et juvénile, qui met l'accent sur le chemin restant à parcourir et le dividende démographique. Le rapport servira de document de base au débat d'experts et au débat ministériel lors de la deuxième réunion du Comité technique spécialisé sur la santé, la population et la lutte contre la drogue qui se tiendra en mars 2017.

5. Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile en Afrique

28. Depuis son lancement à Maurice en novembre 2016 à l'occasion de la célébration de la semaine y relative par la Commission de l'Union africaine, le thème retenu à cette occasion étant « Célébrer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du CARMMA dans les États insulaires d'Afrique : la femme donne la vie, elle doit rester en vie », la Campagne continue d'être soutenue par les organismes des Nations Unies

6. Epidémies transfrontalières

29. Aux niveaux régional et national, l'UNICEF et l'OMS ont coordonné, avec les partenaires et les gouvernements, la préparation aux épidémies de choléra et la planification d'interventions, ainsi que l'approvisionnement préalable en eau, services de santé, équipements sanitaires et d'hygiène dans les zones à risque et l'appui à la mobilisation sociale.

7. Groupe de travail africain sur le développement de l'alimentation et de la nutrition

30. En collaboration avec l'UNICEF, la FAO, le FIDA et d'autres parties prenantes, le PAM a continué d'aider le Groupe de travail africain sur le développement de l'alimentation et de la nutrition à s'acquitter de son mandat, et notamment à arrêter et à mettre en œuvre la stratégie régionale africaine pour la nutrition. À la faveur de la solidarité Sud-Sud, le PAM a coopéré avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) à donner au continent les moyens d'approfondir l'étude du coût de la faim en Afrique, notamment en organisant un atelier de formation régionale à Maputo, en juin 2016. Quatre études ont été entamées au Ghana, au Lesotho, à Madagascar et au Tchad en 2016, six autres étant en cours.

IV. Main d'œuvre, création d'emplois, protection sociale, migration et mobilité

31. Agissant sous la direction de la Commission de l'Union africaine, l'OIM, l'Organisation internationale du travail (OIT), la CEA et le PNUD ont mis en œuvre le programme sur la gouvernance des migrations de travail au service du développement et de l'intégration en Afrique dit « programme conjoint de gouvernance des migrations de travail ». Ce programme qui intéresse des domaines clefs, tels que la facilitation de la libre circulation des travailleurs comme vecteur essentiel d'intégration régionale et de développement tend à renforcer la gouvernance des migrations de travail sur le continent face aux défis rencontrés dans certains

domaines clefs bien déterminés, en étroite collaboration avec les communautés économiques régionales.

32. L'OIM a concouru techniquement à l'évaluation du document-cadre sur les politiques de migration en Afrique, évaluation censée permettre de dégager à l'intention des communautés économiques régionales et des États membres des choix de principe dont ils pourront apprécier l'intérêt au regard des réalités mondiales, continentales et nationales actuelles. On continue d'évaluer le plan d'action pour la mise en œuvre du cadre, le but étant d'aider le continent à mesurer les avantages potentiels de la migration aux fins du développement et à en réduire au minimum les effets négatifs dans le cadre des Objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. De plus, l'OIM concourt à l'élaboration de la stratégie de gestion des migrations pour 2016, qui reprend les principaux domaines d'intervention résultant des instruments, programmes et cadres existants de l'Union africaine.

33. En étroite coopération avec la Commission de l'Union africaine et les partenaires intéressés, l'OIM a créé un forum annuel de consultations régionales africaines sur les migrations qui se veut une instance de concertation générale ouverte à tous sur les questions migratoires entre États membres, partenaires et parties prenantes, qui a pour vocation majeure de susciter et de cultiver le dialogue et la coopération interétatiques inter-régional et intra-régional sur les migrations et les questions connexes, y compris la législation sur la mobilité régionale et la libre circulation des personnes.

34. L'UNICEF s'est associée au Conseil danois pour les réfugiés pour collecter des données sur le sort et les besoins de protection des enfants déplacés d'Afrique de l'Est vers l'Afrique australe. En étroite collaboration avec l'IGAD, la SADC et d'autres partenaires, elle a poursuivi ses activités de plaidoyer, de coordination et d'appui technique tendant à voir établir un programme général de résilience. À la suite du phénomène El Niño et des épisodes de sécheresse dans la Corne de l'Afrique et en Afrique australe, les sous-régions touchées ont dû faire face à des conflits, à l'afflux de réfugiés et à d'autres crises humanitaires comme les épidémies, en particulier le choléra. Elle a aidé à mobiliser des ressources et à mieux se préparer en prévision d'afflux de réfugiés et de personnes déplacées, en mettant l'accent sur la protection des enfants réfugiés et leurs besoins d'éducation, d'accès à l'eau potable et d'installations sanitaires meilleures.

V. Égalité entre les sexes et autonomisation des femmes et des jeunes

A. Session de 2017 de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine

35. À l'occasion des préparatifs de la session de la Conférence de janvier 2017, consacrée au thème « Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse », les partenaires au développement ont organisé en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine une consultation entre les multiples parties prenantes, le but ayant été d'arrêter une feuille de route qui vienne rendre compte des contributions et aspirations de diverses parties prenantes. Les organismes des Nations Unies, en particulier le FNUAP, ont grandement concouru en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine, à lancer et faire connaître le thème retenu, spécialement en définissant les principaux résultats escomptés et les étapes majeures de la feuille de route, l'idée étant de suggérer aux États membres et communautés économiques régionales telles ou telles mesures à prendre en 2017 et au-delà, ainsi qu'à diffuser et mettre en œuvre la feuille de route.

B. Commémoration du dixième anniversaire de Charte africaine de la jeunesse

36. Agissant en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires, le FNUAP a apporté sa contribution technique et financière aux manifestations organisées à l'occasion du dixième anniversaire de la Charte africaine de la jeunesse, en mai 2016 à Banjul (Gambie). Il a également œuvré à faire associer les jeunes à ces manifestations, sollicitant leurs points de vue et contribution, ainsi que ceux des représentants gouvernementaux à cette occasion aux fins de l'établissement de la feuille de route sur le dividende démographique de l'Union africaine, alors au stade des consultations.

C. Égalité entre les sexes et autonomisation et développement des femmes

37. La FAO a entrepris de renforcer le rôle des femmes dans les chaînes de valeur formelles des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Elle a ainsi établi des indicateurs sexospécifiques à incorporer dans le cadre de résultats du Programme global pour le développement de l'agriculture en Afrique. Elle a concouru à 39 évaluations nationales de la condition de la femme, préalable à la prise en compte de la problématique du genre à l'occasion de la mise en place du cadre et référence aux fins de l'établissement en cours de la deuxième génération de plans d'investissements agricoles nationaux et régionaux conformes audit cadre. En collaboration avec la CEA, ONUSIDA et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le PAM a aidé à organiser divers séminaires en ligne inspirés de différents forums consacrés à la problématique du genre qui se voulaient l'occasion de discuter de la manière de rapprocher le Programme 2030 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, et de promouvoir et vulgariser les programmes régionaux et mondiaux de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

D. Campagne de l'Union africaine pour mettre fin au mariage des enfants en Afrique

38. Agissant en collaboration avec les autres organismes des Nations Unies, le FNUAP a puissamment contribué à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation générale de la campagne, Il a en particulier aidé à la lancer depuis 2014 ; a concouru financièrement et techniquement à l'organisation d'un certain nombre d'ateliers de renforcement des capacités et participé à la réunion d'évaluation de la campagne.

E. Plan d'action du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

39. La CEA concourt à l'exécution du plan d'action, y consacrant depuis 2013 des rapports annuels venant rendre compte de sa contribution à l'exécution des engagements souscrits par les Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. De plus, elle utilise des indicateurs de l'égalité entre les sexes pour coder les projets et produits l'objectif étant de pouvoir apprécier si tels ou tels résultats ou changements vont dans le sens de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Les indicateurs sont censés permettre d'estimer les ressources consacrées par la Commission à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. La CEA est au nombre des 21 organismes des Nations Unies qui mettent à l'essai les indicateurs de résultats révisés résultant du Plan d'action du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

F. Femmes employées dans le secteur maritime de l’Afrique de l’Est et de l’Afrique australe

40. L’OMI a organisé la septième Conférence de l’Association des femmes cadres du secteur maritime de l’Afrique de l’Est et australe (WOMESA) et le cours de formation connexe, tenus en 2016 en exécution de son programme d’intégration des femmes dans le secteur maritime. Organisés en Éthiopie, la conférence et le cours de formation ont réuni des participantes venues d’Afrique du Sud, des Comores, de Djibouti, d’Éthiopie, du Kenya, de Madagascar, du Malawi, de Maurice, du Mozambique, de Namibie, de la République-Unie de Tanzanie, des Seychelles et de Somalie.

41. Le Programme des Volontaires des Nations Unies aide la Commission de l’Union africaine à mettre en œuvre l’initiative régionale tendant à donner au corps de jeunes volontaires de l’Union africaine les moyens de rapprocher les activités de consolidation de la paix de celles de développement en Afrique en procédant à l’évaluation de ses capacités aux niveaux régional, sous-régional et national.

VI. Affaires humanitaires et gestion des risques de catastrophe

A. Cadre de Sendai pour la gestion des risques de catastrophe 2015-2030

42. Le secrétariat inter-institutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (UNISDR) a aidé à mettre en place Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe en Afrique, en collaboration avec les États membres la Commission de l’Union africaine, les communautés économiques régionales et les partenaires au développement. À la suite d’une série de consultations, notamment de deux réunions du Groupe de travail africain sur la réduction des risques de catastrophe, les ministres africains responsables de la prévention des catastrophes adopteront lors de leur cinquième réunion de haut niveau en novembre 2016 la Déclaration de Maurice venue instituer un programme d’action pour la mise en œuvre du Cadre en Afrique, programme qui sera approuvé par la Conférence des chefs d’État et de gouvernement de l’Union africaine lors de sa vingt-huitième session, en janvier 2017.

B. Loi sur la réduction et la gestion des risques de catastrophe de la CAE

43. La Communauté de l’Afrique de l’Est est la première région du continent à s’être dotée de textes sur la réduction et la gestion des risques de catastrophe. De plus, la SADC a adopté une stratégie régionale de préparation et d’intervention en cas de catastrophes pour l’Afrique australe. L’UNISDR a également aidé les pays de l’Afrique centrale à se doter d’un réseau de parlementaires pour la résilience face aux catastrophes, mené avec le Groupe de la Banque mondiale une initiative de renforcement des capacités à l’intention des parlementaires des États membres, aidé techniquement la CEDEAO à arrêter sa politique de réduction des risques de catastrophes et entrepris de renforcer les moyens d’alerte rapide de la Corne de l’Afrique en organisant des forums sur les perspectives climatiques dans la sous-région.

C. Mesures de renforcement des capacités

44. L’UNISDR a dispensé à l’intention de 250 fonctionnaires venus de sept pays africains un cours de formation consacré à la comptabilisations des pertes en cas de catastrophe et organisé à l’intention de professionnels des médias un cours de

formation consacré à la couverture des interventions en cas de catastrophe. Il a également organisé à l'intention des communautés économiques régionales des forums de perfectionnement des cadres en matière de gouvernance des actions de réduction des risques de catastrophe, ainsi qu'un cours de formation des formateurs aux fins de la mise en œuvre du Cadre de Sendai à Maurice. L'OMI a quant à elle organisé un cours de formation régional à la recherche et au secours en Afrique à l'intention de participants venus du Bénin, du Cameroun, du Cabo Verde, de la République démocratique du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de la Gambie, du Ghana et de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Libéria, de la Mauritanie, du Maroc, du Nigéria, de Sao Tomé-et-Principe, du Sénégal, de la Sierra Leone et du Togo.

D. Campagne de réduction des risques de catastrophe

45. Lancée le 13 octobre 2016 la nouvelle campagne « Sendai Seven », vient promouvoir la réalisation des sept cibles du Cadre. À titre d'appui aux petits États insulaires en développement, aux pays insulaires et aux pays côtiers, l'UNISDR a coordonné la célébration de la première Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis, en mettant l'accent sur des exercices de sensibilisation et d'évacuation efficaces. De plus, lors de manifestations organisées à l'occasion la Journée mondiale de la radio en 2016, l'UNISDR a collaboré avec l'UNESCO pour mettre en évidence le rôle de la radio dans la diffusion d'informations et de messages d'alerte précoce en cas de catastrophe.

E. Protéger l'enfance contre les violences et la maltraitance

46. L'UNICEF et d'autres partenaires ont fourni des services essentiels de protection aux enfants et aux femmes victimes de situations de crise et d'urgence en Afrique de l'Est et en Afrique australe. Il continue de concert avec le HCR à mettre en œuvre un protocole régional de partage de l'information aux fins du suivi transfrontalier et familial dans le cadre de toute vaste opération de secours aux enfants non accompagnés et isolés. L'exploitation sexuelle la maltraitance et la violation des droits de l'enfant dont sont indifféremment victimes garçons et filles, et la protection des enfants touchés par un conflit armé faisant sérieusement problème, l'UNICEF a concouru à la mise en œuvre du plan stratégique de l'Union africaine 2015-2017 pour les enfants touchés par les conflits armés et à l'étude des répercussions des conflits armés sur les enfants.

VII. Environnement, urbanisation et population

A. Comité de démographes africains

47. Ouvrant conjointement à voir mettre en œuvre, suivre et rendre compte de l'application de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement au-delà de 2014, le FNUAP et la CEA ont concouru à l'organisation de la première réunion du Comité de démographes africains, qui, succédant à la Commission africaine de la population a pour vocation d'assurer le suivi de l'application de la Déclaration d'Addis-Abeba, d'amener toutes parties intéressées à en répondre et d'être l'avocat du programme de la Conférence internationale sur la population et le développement en Afrique.

B. Rapport 2017 sur l'état de la population africaine

48. Le FNUAP a joué les premiers rôles à l'occasion de l'établissement, de la reproduction et de la diffusion du rapport biennal sur l'état de la population africaine, consacré en 2016 à l'impératif de conserver aux des droits des filles, des adolescentes

et des jeunes femmes leur place au cœur du dividende démographique africain, rapport qui servira de document de base au débat d'experts et débat ministériel de la deuxième réunion du Comité technique spécialisé sur la santé, la population et la lutte contre la drogue, devant se tenir en mars 2017.

C. Enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil

49. Aux côtés de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de la Banque mondiale, l'UNICEF a puissamment concouru à faire comprendre aux pays africains combien il est éminemment important de rapprocher l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil du secteur de la santé et à faire arrêter le plan stratégique 2016-2018 du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques de l'état civil.

D. Renforcement des capacités

50. L'OMI a organisé à Sao Tomé-et-Principe à l'intention de 43 responsables un atelier national consacré à l'élaboration de plans d'intervention d'urgence et de cartographie en cas de marée noire. Elle a également organisé en Namibie à l'intention de 32 participants venus de neuf pays de la sous-région, un atelier sous-régional sur l'utilisation d'agents dispersants et l'analyse des bénéfices environnementaux nets de la préparation et des interventions en cas de marée noire.

E. Appui à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement

51. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le secrétariat des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm et la CEDEAO ont aidé les pays de la CEDEAO à se donner les moyens de mettre en œuvre dans la coordination les accords multilatéraux mondiaux et régionaux sur l'environnement. Le secrétariat en question a également collaboré avec celui de la SADC pour prêter un concours similaire aux pays membres de cette organisation. On retiendra ainsi qu'il a formé les points focaux des accords multilatéraux sur l'environnement à la coordination de l'exécution interne des conventions relatives aux produits chimiques et mis en place un réseau régional d'appui à cette entreprise. L'ONUDI a aidé les pays africains à s'acquitter des obligations mises à leur charge par des accords tels que le Protocole de Montréal sur les substances appauvrissant la couche d'ozone, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et la Convention de Minamata sur le mercure.

F. Une production propre et une industrie verte

52. Agissant par l'intermédiaire de son réseau de centres de production propres et économes en ressources et des centres régionaux pour les énergies renouvelables et l'utilisation efficace des ressources, l'ONUDI a fourni un appui à la CEDEAO, à la CAE, à la SADC et à des entités du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Elle a en outre aidé à mettre au point des méthodes et instruments pour les villes durables de demain fondées sur une approche holistique des questions relatives à l'énergie, aux transports, au logement, à l'activité économique, à l'eau et à la gestion des déchets.

G. Programme pour le développement des infrastructures en Afrique

53. Le PNUE et le Département des infrastructures et de l'énergie de la Commission de l'Union africaine ont signé un aide-mémoire tendant à leur permettre de mieux coordonner leur intervention dans le domaine de la mise en valeur de l'énergie durable en Afrique. Ils collaboreront à cette fin avec les ministères

responsables du secteur géothermique, les universités et les instituts de recherche, les pays membres, les banques d'investissement et de développement régionales. Dans ce contexte, les deux organisations ont recensé des domaines stratégiques prioritaires de coopération dans le cadre de l'Initiative africaine sur les énergies renouvelables, du Programme pour le développement des infrastructures et des programmes géothermiques régionaux, dont le programme de valorisation de l'énergie géothermique (ARGeo) et le Fonds pour l'atténuation des risques géothermiques (GRMF).

H. Journée africaine de l'environnement

54. Le 3 mars 2016, le PNUE, la FAO, le gouvernement éthiopien, le Mouvement de la ceinture verte et la Commission de l'Union africaine ont célébré ensemble la Journée africaine de l'environnement sous le thème « S'assurer que les femmes aient un meilleur accès et contrôlent les ressources naturelles ». Un forum de deux jours sur la femme dans ses rapports avec l'environnement organisé la veille de l'occasion les 1er et 2 mars 2016 a été l'occasion d'examiner le rôle de la femme dans la gestion de l'environnement, ainsi que les défis et perspectives de la consécration des droits de la femme sur les ressources naturelles.

I. Semaine africaine des zones arides

55. Le PNUE, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, la FAO, la Banque Mondiale, le PNUD, le Comité Interétatique permanent de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), le secrétariat de la Convention de lutte contre la désertification, l'initiative de l'Agence panafricaine de la grande muraille verte au Sahara et au Sahel ont organisé, du 8 au 12 août à Windhoek (Namibie), une série de manifestations à l'occasion de la troisième Semaine africaine des zones arides. Venues d'organisations mondiales, régionales et nationales œuvrant à l'atténuation de la sécheresse et à la gestion des zones arides en Afrique, les participants à ces manifestations ont évoqué les acquis et perspectives dans ce domaine, ainsi que les défis de la mise en valeur des zones arides, y compris la définition des grandes orientations politiques rapportée à la science. Ils ont notamment recommandé de faire une place à la Semaine africaine des zones arides dans le programme de travail officiel de la Commission de l'Union africaine, de la célébrer tous les deux ans au niveau régional et de l'ériger en campagne de sensibilisation au phénomène des terres arides et de la sécheresse. Les États membres de l'Union africaine ont été invités à accueillir la Semaine et les partenaires à aider à l'organiser.

J. Suite donnée aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

56. Agissant en collaboration avec les États membres, le PNUE, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, la CEA et le PNUD concourent à mettre au point et exécuter des programmes phares régionaux, le but étant d'aider le pays africains à donner suite aux décisions issues de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012. Le PNUE aide à mettre au point et exécuter trois programmes phares, à savoir le Partenariat pour l'économie verte africaine, le Partenariat pour la consommation et la production durables en Afrique et l'Évaluation environnementale intégrée pour le développement durable en Afrique.

VIII. Plaidoyer, information, communication et culture

57. Lors de ses quinzième, seizième et dix-septième réunions annuelles, le MCR-Afrique a souligné la nécessité de renforcer la coordination et le partenariat aux niveaux régional et sous-régional entre les communautés économiques régionales, les

organisations intergouvernementales, l'Union africaine et les entités et organismes des Nations Unies. Il s'est ainsi donné une stratégie de communication à cette fin, une plateforme d'échange d'informations, accompagnée d'un cadre et d'un plan de mise en œuvre devant venir permettre de donner plus d'efficacité à une programmation régionale et sous-régionale adossée aux technologies de l'information et de la communication.

58. En marge du débat consacré par l'Assemblée générale au développement de l'Afrique en octobre 2016, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a organisé, conjointement avec les partenaires stratégiques des Nations Unies et de l'Union africaine, notamment le Département de l'information de l'ONU, la Commission de l'Union africaine, l'Agence du NEPAD, le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et les communautés économiques régionales, la Semaine africaine, diverses manifestations d'envergure et de points presse organisées pour la circonstance ayant été l'occasion de resserrer des partenariats et de susciter un appui international en faveur du programme de transformation du continent. Les participants à ces manifestations ont débattu de questions diverses dont le renforcement des partenariats au service d'un développement durable inclusif, la bonne gouvernance, la consolidation de partenariats au service de la paix, de la sécurité et de la stabilité ; le renouvellement du partenariat mondial aux fins de la consécration de la bonne gouvernance et de l'état de droit ; la manière de mettre des partenariats au service de la mise en œuvre et du suivi efficaces des Objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 en Afrique. Ces manifestations et la réunion de haut niveau de l'équipe spéciale interministérielle chargée des affaires africaines sont venues montrer à quel point il importait de nouer des partenariats pour mettre en œuvre ces deux programmes de développement en l'Afrique et enrichir les débats à l'Assemblée générale sur le lien entre paix, sécurité et développement durable, à l'occasion desquels les pays africains et leurs partenaires de développement (traditionnels et nouveaux) ont redit leur volonté de mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

59. En avril 2016, en coopération avec la Commission de l'Union africaine et le gouvernement suédois, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a organisé sur le thème « L'Afrique que nous voulons en 2030, 2063 et au-delà » un forum de haut niveau qui a été l'occasion de mettre en évidence les synergies entre les deux programmes et de montrer combien il importait de nouer des partenariats pour les mettre en œuvre.

60. De concert avec le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, la CEA et le MCR-Afrique, le Département de l'information de l'ONU a mis divers supports et outils d'information, dont le magazine Africa Renewal/Afrique Renouveau, les réseaux sociaux et les plateformes multilingues au service d'une campagne d'information sur la mission et les réalisations de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD.

61. De plus, les jeunes des États membres sont vivement encouragés à embrasser une carrière et ou à suivre un enseignement ou une formation maritimes dans des établissements d'enseignement supérieur relevant du programme des ambassadeurs maritimes de l'OMI.

62. L'UNESCO a encouragé la ratification et l'application de ses conventions culturelles, en particulier celles relatives au trafic illicite de biens culturels et à la protection des sites patrimoniaux en cas de conflit armé. Elle également de concert avec la SADC arrêté un programme d'action conjoint pour la période 2016-2020, document type de portée générale qui privilégie la création de partenariats et de liens avec d'autres documents stratégiques, tels que l'Agenda 2063, et les plans nationaux de développement des pays concernés. De plus, elle a aidé les pays africains et les communautés économiques régionales à se donner les moyens de sauvegarder leur patrimoine culturel et leurs patrimoine et ressources culturelles subaquatiques. Elle organise un partenariat autour de l'objectif 11 de développement durable consacré aux villes durables, tout en entreprenant d'instituer un cadre national d'indicateurs

culturels. Elle a noué une coopération avec le PNUD et l'ONUDI, l'idée en étant de susciter des partenariats propices à des activités de programmation conjointe dans le cadre du programme d'intégration et de développement de l'Afrique (PAIDA) et de créer une plateforme de coordination de toutes interventions dictées par tels ou tels impératifs culturels du continent.

IX. Paix et sécurité, gouvernance et droits humains

63. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a continué d'œuvrer de concert avec la Commission de l'Union africaine et les États membres à renforcer le partenariat stratégique entre l'Union africaine et les Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité et à mettre en place l'architecture africaine pour la paix et la sécurité en Afrique, conformément à la feuille de route 2016-2020. Au cours de la période considérée, les membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et du Conseil de sécurité de l'ONU ont tenu leurs consultations conjointes annuelles au mois de mai à New York. Pour célébrer cette décennie de consultations, les membres des deux organes ont, à l'occasion d'une retraite informelle fait le bilan ces dix années de partenariat et réfléchi à la manière de le renforcer, y compris dans le domaine de la prévention des conflits. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ayant préconisé dans son communiqué 628 d'août 2016 un partenariat plus stratégique, le Conseil de sécurité adoptera en novembre 2016 sa résolution 2320 dans laquelle il invitait l'Union africaine et le Secrétaire général à rendre compte en mai 2017 des progrès réalisés dans le sens du renforcement de l'appui aux opérations de consolidation de la paix sur le continent. Dans le discours d'ouverture qu'il a prononcé lors de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine tenue à Addis-Abeba en janvier 2017, le Secrétaire général de l'ONU a dit vouloir établir un partenariat stratégique plus ambitieux pour la promotion de la paix et de la sécurité et la défense des droits de l'homme.

A. Prévention et gestion des conflits

64. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et la Commission de l'Union africaine ont renforcé leur dialogue sur le plan pratique et au niveau des responsables dans les domaines de l'alerte précoce et de la prévention des conflits, y compris la diplomatie préventive, en organisant des réunions de prospective régulières, des vidéoconférences mensuelles entre les responsables du Siège de l'Organisation des Nations Unies et de la Commission de l'Union africaine, ainsi que des réunions du Groupe de travail conjoint des Secrétaires généraux adjoints et Commissaires, tous ces mécanismes permettant aux deux organisations de dégager une lecture et des solutions communes touchant la prévention et la gestion des conflits en Afrique, et ce en collaboration avec les entités des Nations Unies et de l'Union africaine présentes dans les sous-régions.

B. Force africaine en attente

65. En matière de gestion des conflits, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine concourt à renforcer la Force africaine en attente, conformément au plan de travail quinquennal de Maputo adopté par l'Union africaine en octobre 2016. Il œuvre également de concert avec l'Union africaine à consolider les opérations de paix en cours, dont la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), un groupe de travail conjoint ONU-Union africaine ayant été créé à cette fin. Il apporte en outre par l'intermédiaire de l'Union africaine, le Bureau un appui à la Force multinationale mixte contre Boko Haram et à l'initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur, notamment en concourant à des missions d'évaluation et examens conjoints.

C. Fonds pour la paix de l'Union africaine

66. Dans le cadre de l'entreprise menée par l'Union africaine pour mobiliser de nouveau des fonds en faveur de ses opérations de paix, sous la conduite du Haut Représentant de l'Union africaine pour le Fonds de la paix de l'Union africaine, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont pris part à des consultations qui se voulaient l'occasion de rendre compte des enseignements tirés de l'expérience des Nations Unies en matière de protection renforcée des civils et de respect du droit international humanitaire dans les opérations de paix. Lors de la Conférence tenue à Kigali en 2016, les chefs d'État et de gouvernement africains ont décidé d'instituer dans le cadre de l'accord portant création du Fonds pour la paix un régime général de respect du code de conduite et des droits de l'homme lors des opérations d'appui à la paix.

D. Questions de sécurité stratégique et de consolidation de la paix

67. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine collabore également étroitement avec l'Union africaine dans ce domaine, ayant notamment aidé cette dernière à procéder à la révision de sa politique de 2003 en matière de reconstruction et de développement au lendemain de conflits et à l'actualisation de son plan d'action de lutte contre le terrorisme de 2002.

E. Droits de l'homme et des peuples

68. Au cours de la période considérée, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a renoué sa solidarité avec la Commission de l'Union africaine, l'Union africaine ayant redit sa volonté de promouvoir et protéger les droits de l'homme et des peuples sur le continent. Cette aspiration résulte notamment de la décision prise par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine de déclarer 2016 « Année africaine des droits de l'homme, ayant mis l'accent sur les droits des femmes en 2015 et décidé en juillet 2015 de proclamer 2016-2026. Décennie africaine des droits de l'homme et d'adopter un plan décennal d'action et de mise en œuvre de la promotion et de la protection des droits de l'homme et des peuples en Afrique ». Le Haut-Commissariat a apporté son concours technique et financier à l'élaboration du plan décennal d'action et de mise en œuvre, le but ayant été de voir renforcer les mécanismes de défense des droits de l'homme de l'Union africaine en harmonisant les activités des organes de l'Union et en créant des synergies avec les principales parties prenantes. En collaboration avec la CEA et la Friedrich Ebert Stiftung, il a organisé un atelier sur la mise en œuvre des recommandations de l'étude d'impact de la future Zone de libre-échange continentale sur les droits de l'homme. Il a également aidé à effectuer des missions et à confectionner des programmes de formation à la surveillance et à la constatation de la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud et au Burundi.

F. Consolidation de la paix, éducation et plaidoyer

69. L'UNICEF a aidé le Burundi, l'Éthiopie, l'Ouganda, la Somalie et le Soudan du Sud à faire une place à des approches pédagogiques sensibles au contexte de conflit dans leurs programmes d'enseignement. Elle a contribué à rapporter la preuve de l'incidence positive sur toute entreprise de consolidation de la paix de l'organisation de l'enseignement dans les États fragiles en proie à un conflit en proposant à l'Éthiopie et au Kenya quatre études de cas consacrées à l'éducation, à la sensibilisation au phénomène des conflits et à la consolidation de la paix. De plus, elle a consacré trois études majeures à l'éducation, aux conflits et à la consolidation de la paix, venant proposer des outils de plaidoyer éprouvés d'appui à la programmation intersectorielle. Mis à jour, le système régional de gestion de l'information (SIG) comporte un module de mesure et d'évaluation qui viendra permettre aux pays d'Afrique de l'Est et de

l'Afrique australe de suivre les résultats des programmes et l'impact de toute opération de de consolidation de la paix. De plus, à la suite d'un symposium interministériel panafricain consacré aux politiques et programmes d'enseignement 16 pays ont entrepris de faire une place à l'enseignement du phénomène de conflit dans leurs programmes pédagogiques et les ministres de 13 pays souscriront un engagement politique interministériel tendant à voir consacrer des modules d'enseignement du phénomène des conflits et de la consolidation de la paix dans leurs programmes éducatifs.